



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2012

La séance est ouverte à 18h.30, par M. Jean-Pierre GAILLARD, président.

Présents : Monsieur René JEMMELY, maire.
Monsieur Didier FLECK, adjoint.
Monsieur Eric GARDI, adjoint.

Mesdames Françoise CERUTTI, Claire-Lise HALDEMANN et Céline VENDEIRA (en retard),
Messieurs Luca BONAITI, Thierry BUBLOZ, Marc BRÜDERLIN, Christian ETIENNE, Jean-
Pierre GAILLARD, Olivier GASPOZ, Olivier GOY, Philippe ISELI, Olivier JUNGO et Claude-
André MEYER, conseillères et conseillers municipaux.

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 17 avril 2012 ;
- 2) Communications du bureau du Conseil municipal ;
- 3) Communications de l'Exécutif ;
- 4) 2^{ème} lecture et approbation des comptes de l'exercice 2011 ;
- 5) Projet de délibération : ouverture d'un crédit d'investissement brut de Fr. 183'411.30 destiné aux travaux de sécurité routière ;
- 6) Projet de délibération : ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2012 de Fr. 183'411.30 pour procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif aux travaux de sécurité routière et de modération de trafic ;
- 7) Election des membres du bureau du Conseil municipal ;
- 8) Proposition de motion concernant l'implantation de la Sablière du Cannelet SA au lieu-dit « Sous-Forestal » ;
- 9) Propositions de motions et de résolutions ;
- 10) Rapports des commissions ;
- 11) Fixation des dates de réunion des commissions ;
- 12) Questions et divers.

Décisions prises durant la séance du Conseil municipal

- Approbation des comptes de l'exercice 2011 : unanimité des membres présents (11).
- Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2011 : unanimité des membres présents (11)
- Ouverture d'un crédit d'investissement brut de Fr. 183'411,30 destiné aux travaux de sécurité routière : 10 pour / 1 abstention.
- Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2012 de Fr. 183'411.30 pour procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif aux travaux de sécurité routière et de modération de trafic : unanimité des membres présents (11).

- Suite à la décision d'entrer en matière sur la motion concernant l'implantation de la SCSA au lieu-dit « Sous Forestal », les conseillers décident de réunir les commissions environnement et aménagement pour traiter de ce dossier : par 9 voix pour et 3 abstentions.
- Réservation d'une place de crèche à Confignon : favorable à l'unanimité.
- Confier un mandat à l'Association Terre-Agir pour une étude sur les bâtiments du CCA sur les économies d'énergie possible à réaliser.
- Confier un mandat à la commission environnement pour une étude sur la possibilité de diminuer l'éclairage dans les bâtiments communaux.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 avril 2012

Aucune remarque.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents (11).

2. Communications du bureau du Conseil municipal

2.1 Rencontre avec la population

Comme les conseillers l'ont demandé, cette rencontre sera fixée soit avant la séance du Conseil municipal de septembre, soit avant celle d'octobre, selon les dates qui seront proposées.

2.2 Caisse « indemnités des conseillers »

Les conseillers concernés ont tous reçu leur solde. Reste Fr. 8'900,--.

Lors de sa dernière séance, le bureau propose de pouvoir utiliser tout ou partie de cette somme afin de favoriser les conseillers qui ne pourraient pas participer au voyage, faute de moyens et aussi proposer un voyage de qualité.

Si après le voyage, le solde est important, il sera distribué à des œuvres caritatives, selon les propositions des groupes.

3. Communications de l'Exécutif

3.1 Cercle des Jeunes

Les locaux sont fermés depuis dimanche dernier pour une durée d'une semaine, suite à des débits de boissons exagérés et au cheni (pour rester poli) aux abords et dans ces locaux.

3.2 Journée ORPC

Une journée de démonstration en collaboration entre la protection civile et les pompiers, aura lieu le samedi 2 juin prochain, au centre communal d'Avusy, de 9h.00 à 14h.00.

Une partie de la matinée sera réservée aux professionnels et aux enseignants des écoles primaires, et dès 10h.00 cette manifestation sera ouverte à tous.

Petite restauration offerte.

3.3 Le Couffin

Cette association essaie de recruter des familles d'accueil. A cette occasion, une annonce paraîtra dans le journal « Nouvelles – Regards sur la vie locale ».

3.4 Article dans le journal « Nouvelles – Regards sur la vie locale »

« Notre article » sur l'inauguration des bâtiments de Sézegnin et la remise des mérites est paru lors de la dernière édition.

Nous pouvons faire confiance au rédacteur en chef et à l'éditeur de ce magazine, qui font paraître les articles tels que nous les transmettons. Ils font preuve de bienveillance et sont sensibles pour relayer des sujets qui pourraient intéresser une majorité.

3.5 Sécurité

Réunion demain avec le poste de police de Lancy. Une information circule par e-mail pour attirer l'attention que nous sommes victimes, en règle générale, d'une recrudescence de cambriolages.

Les habitants sont inquiets et l'Exécutif n'est pas insensible à ce sujet, mais aussi bien les moyens cantonaux que communaux au niveau de l'effectif et des finances sont limités.

Il est probable que ce sujet soit reporté en commission civisme et sécurité, même si des miracles ne seront pas réalisables, car ce problème pourrit la vie sociale.

M. GOY : nous pourrions demander des renseignements au sujet de la surveillance citoyenne qui se pratique dans certaines communes vaudoises, ce qui nous permettrait d'avoir un point de vue concret de ce qui est réalisable et ce qu'en pense notre police.

M. FLECK en prend note. Le sujet est dans le pipe-line, mais il ne faudrait pas non plus que ça dégénère en milice.

Mme CERUTTI attire l'attention sur le fait que la commune de Chêne-Bourg a déjà effectué quelques démarches.

3.6 Sécurité bis

En vue de la pré-étude des terrains Portier, nous devons prévoir des places d'abri protégées, à savoir une place par personne. Toutefois, dans la gestion de ces places, une structure par quartier est admise, pour autant que certaines normes soient respectées (distance à parcourir pour se rendre aux places protégées par exemple).

Nous sommes à l'aise par rapport à ces exigences. Cependant, nous verrons au moment venu si nous ne devons pas remplir d'autres obligations.

3.7 Travaux chemin du Vanoef

Ils ont commencé et les problèmes d'écoulement des eaux vont être intégrés dans ces travaux.

4. 2^{ème} lecture et approbation des comptes de l'exercice 2011

4.1 Approbation des comptes de l'exercice 2011

M. JEMMELY : lors de sa dernière réunion, la commission finance a demandé que les parcelles qui figurent au bilan soient remises à jour, car leur état date de 1987 et certaines données ont changé (numéros de parcelles, dimensions, etc.).

Certains termes employés dans ce bilan seront également revus et corrigés, car ils n'ont pas été modifiés depuis plus ou moins 25 ans et ne correspondent plus à la réalité.

D'une manière plus générale, ce bilan aura droit à un bon toilettage.

M. ETIENNE relève qu'il reste également une zone mal comprise au niveau du bilan et plus particulièrement sur les immeubles locatifs de la poste et d'Avusy. Un compte par immeuble figure au passif, ce qui signifie que nous devons de l'argent, ou que nous avons provisionné

quelque chose. Aucune réponse concrète n'a été donnée. Ces comptes sont gérés par la Mairie et M. SOLER. Cette question sera donc également posée lors de la séance attendue avec lui.

M. GOY aimerait que les conseillers qui ne font pas partie de la commission des finances soient tenus au courant du toilettage du bilan et des réponses aux questions, sans forcément rentrer dans les détails.

M. GANGLOFF attire l'attention sur le fait que le plan comptable ne sera pas changé. La structure reste la même. Il s'agit essentiellement de réactualiser certains comptes qui ont été démultipliés et qui ne correspondent plus à la réalité. La présentation du budget sera d'autant plus claire après.

Les conseillers n'ayant plus de question, M. GAILLARD souligne que les comptes de l'exercice 2011 ont été approuvés par le bureau de M. SOLER. Ceci étant précisé, il passe à la lecture de la délibération, et c'est à l'unanimité des membres présents (11) que le Conseil municipal

DECIDE

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2011.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2011 pour un montant de Fr. 4'076'603.02 aux charges et de Fr. 4'446'527.06 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 369'924.04.
3. D'approuver le compte d'investissement 2011 pour un montant de Fr. 4'086'411.67 aux dépenses et de Fr. 424'000.00 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 3'662'411.67.
4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr. 3'662'411.67 par l'autofinancement à raison de Fr. 1'093'148.89 au moyen de la somme de Fr. 586'203,00 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de Fr. 137'021.85 et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr. 369'924.04.

Le solde non couvert, au montant de Fr. 2'569'262.78, est financé par le recours à l'emprunt et/ou par les liquidités communales.

5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 369'924.04 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2011.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2011, totalisant à l'actif un montant de Fr. 32'340'972.05 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	Fr. 17'005'848.57
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	Fr. 15'335'123.48
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	Fr. 0.00
- Découvert (nature 19)	Fr. 0.00
Total de l'actif	Fr. 32'340'972.05

et au passif un montant de Fr. 32'340'972.05 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	Fr. 412'238.41
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	Fr. 17'513'575.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	Fr. 4'112.85
- Provisions (nature 24)	Fr. 1'204'900.00
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	Fr. 1'561'459.70
- Fortune nette (nature 29)	Fr. 11'644'686.09
Total du passif	Fr. 32'340'972.05

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élevaient au 31.12.2011 à Fr. 0.00.

4.2 Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2011 et les moyens de les couvrir

Les conseillers n'ont pas de remarque, M. GAILLARD lit la délibération et c'est à l'unanimité des membres présents (11), que le Conseil municipal

D E C I D E

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2011 suivants pour un montant total de Fr. 662'006.76, soit :

05	ADMINISTRATION GENERALE		
05.0.309.00	Frais divers pour le personnel	Fr.	4 751.65
05.0.318.00	Honoraires et prestations	Fr.	25 263.15
05.0.319.00	Frais divers	Fr.	9 635.20
08	IMMEUBLES PATRIMOINE ADMINISTRATIF		
08.0.311.00	Achat mobilier, machines, véhicule	Fr.	56 860.55
08.0.312.00	Eau, énergie, combustibles	Fr.	27 422.60
08.0.313.00	Achat fournitures et marchandises	Fr.	9 861.50
08.0.314.00	Entretien immeubles par des tiers	Fr.	44 132.64
08.0.316.00	Loyer parking SDF Athenaz	Fr.	224.45
14	INCENDIE ET SECOURS		
14.0.313.00	Achat fournitures et marchandises	Fr.	4 862.80
14.0.315.00	Entretien objets mobiliers par tiers	Fr.	2 345.95
21	ECOLES PUBLIQUES		
21.0.318.00	Honoraires et prestations	Fr.	402.70
30	ENCOURAGEMENT A LA CULTURE		
30.0.316.00	Loyer tente Kermesse + Escalade	Fr.	972.00
30.0.318.00	Honoraires et prestations	Fr.	236.98
30.0.365.00	Subvent. Institutions culturelles	Fr.	8 782.20
33	PARCS ET PROMENADES		
33.0.314.02	Entretien abords CCA	Fr.	1 155.65
34	SPORTS		
34.0.314.02	Entretien terrains de sports	Fr.	1 348.15
34.0.365.00	Subventions institutions sportives	Fr.	6 546.00
35	AUTRES LOISIRS		
35.0.318.00	Sorties et Noël des aînés	Fr.	263.35
54	INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE		
54.0.318.00	Participation à la FAS'e / BUPP	Fr.	14 525.30
54.0.365.03	Subventions "Le Couffin"	Fr.	1 140.00
58	AIDE SOCIALE		
58.0.352.00	Participation aux frais du CASS	Fr.	1 090.80
62	ROUTES COMMUNALES		
62.0.311.00	Achat mobilier, machines, véhicule	Fr.	23 500.80

62.0.318.00	Honoraires et prestations	Fr.	9 768.15
65	TRAFIC REGIONAL		
65.0.319.01	CFF, achat billets journaliers	Fr.	428.60
65.0.434.01	Vente billets CFF	Fr.	1 237.00
71	APPROV. ET PROTECTION DES EAUX		
71.0.312.00	Eau des fontaines	Fr.	150.45
71.0.318.00	Etude d'aménagement communal	Fr.	68 040.00
72	TRAITEMENT DES DECHETS		
72.0.314.00	Entretien immeubles par des tiers	Fr.	970.80
74	CIMETIERE, COLUMBARIUM, CREMATOIRE		
74.0.311.00	Achat mobilier, machines, véhicule	Fr.	5 760.80
74.0.313.00	Achat fournitures et marchandises	Fr.	439.45
74.0.314.00	Entretien immeubles par des tiers	Fr.	3 835.20
79	Aménagement du territoire		
79.0.314.01	Plantation verger Hautes-Tiges	Fr.	6 328.80
90	IMPOTS		
90.0.330.00	Pertes sur débiteurs	Fr.	313 262.30
90.0.351.00	Frais de perception des impôts	Fr.	6 460.79

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

5. Projet de délibération : ouverture d'un crédit d'investissement brut de Fr. 183'411,30 destiné aux travaux de sécurité routière

Les conseillers n'ont pas de remarque, M. GAILLARD lit la délibération et c'est par 10 voix pour et une abstention, que le Conseil municipal

DECIDE

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 183'411.30 pour couvrir ce dépassement.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 15 novembre 2011, soit au moyen de 20 annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous la rubrique n° 62.331 « Amortissements du patrimoine administratif », dès l'année 2012.

6. Projet de délibération : ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2012 de Fr. 183'411,30 pour procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif aux travaux de sécurité routière et de modération de trafic

Les conseillers n'ont pas de remarque, M. GAILLARD lit la délibération et c'est à l'unanimité des membres présents (11), que le Conseil municipal

DECIDE

1. De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif aux travaux de sécurité routière et de modération de trafic pour un montant de Fr. 183'411.30 dans les comptes de l'exercice 2012.
2. De comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique n° 62.332 « Amortissement complémentaire du patrimoine administratif ».
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2012 de Fr. 183'411.30.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

7. Election des membres du bureau du Conseil municipal

Président : Olivier JUNGO, sous les applaudissements.

Vice-présidente : Françoise CERUTTI, sous les applaudissements

Membre : Claire-Lise HALDEMANN, sous les applaudissements.

8. Propositions de motions et résolutions

M. BONAITI commente la motion déposée par le groupe de l'Entente, relative à l'implantation de la Sablière du Cannelet SA sur les parcelles 85, 86 et 87 au lieudit « Sous Forestal » de la commune d'Avusy.

Sans refaire l'historique, l'idée était de proposer le déménagement de ces installations sur la zone des Champs-Pointus.

L'Entente trouve qu'il est important de pouvoir garder cette activité de recyclage sur la commune et surtout de la rendre plus esthétique, tout en permettant à M. MAURY de se développer et de rendre, enfin, les terrains de Forestal à l'agriculture.

M. JUNGO ne comprend pas très bien la proposition de cette motion à l'heure actuelle, car des démarches conjointes sont effectuées pour aller contre l'implantation de cette activité à Athenaz. Il trouve que cette proposition est prématurée et se demande s'il ne faudrait pas attendre la réunion de la commission ad hoc et suspendre la motion d'ici-là.

M. BONAITI : cette motion a pour but d'offrir une nouvelle opportunité, aussi bien à M. MAURY qu'à nous et surtout de pouvoir rendre ces terrains à leur vocation. De plus, elle ne change pas le problème de la LAT et des recours qui sont actuellement déposés. Tout est regroupé et serait compatible avec les activités déjà en place sur le site.

Mme CERUTTI pense aussi que cette motion risque d'aller contre les actions déjà entreprises par les communes de la Champagne, surtout que nous n'avons reçu, pour l'instant, aucune nouvelle de l'Etat. Il ne faudrait pas mettre la charrue avant les bœufs.

M. FLECK est surpris par cette motion, car le Conseil municipal, à la majorité, a décidé de réactiver le groupe ad hoc gravière. Dès lors, si cette motion est acceptée, il reste dubitatif sur l'utilité dudit groupe.

M. ETIENNE ne voudrait pas que le Conseil commence le débat maintenant, même s'il est intéressant. Il faut d'abord décider de l'entrée en matière ou non. Personnellement, il pense qu'il est positif de regrouper toutes les activités liées à l'extraction et au recyclage de matériaux, mais ce n'est pas une solution si on se base uniquement sur les nouvelles lois, surtout que nous sommes en train de nous battre contre et la proposition de cette motion ne tiendrait pas debout.

L'idéal pour lui reste Bardonnex, car le site est beaucoup plus accessible, directement par l'autoroute de contournement. Si cette solution n'était pas envisageable, alors pourquoi pas proposer le regroupement sur un site déjà existant sur notre commune ou une commune avoisinante, solution qui est beaucoup mieux que la situation actuelle.

Personnellement, il refuse d'entrer en matière sur cette motion et aimerait attendre la réunion du groupe ad hoc prévue le 21 mai prochain, durant laquelle nous aurons l'occasion d'apprendre ce que l'Etat nous propose.

M. GOY : l'idée était de prendre la température du Conseil municipal et de proposer une piste de réflexion anticipée.

M. MEYER : il faut laisser le groupe ad hoc travailler.

M. ETIENNE se demande si des décisions pourront être prises lors de la réunion du 21 mai prochain. Si par hasard nous devons prendre position, les conseillers municipaux siégeant à ce groupe peuvent-ils la prendre ? Les agriculteurs sont également représentés dans ce groupe, mais si une décision devait être prise, M. ETIENNE pense que c'est aux conseillers municipaux en place de trancher, après avoir consulté l'ensemble du Conseil municipal.

Mme VENDEIRA arrive à 19h.10.

M. JEMMELY : la séance du 21 a pour but de définir la tendance et voir dans quelle voie nous voulons aller et préparer la séance suivante qui se déroulera en présence des intervenants de l'Etat. M. Samuel TERRIER est invité en tant qu'agriculteur pour les représenter, mais il est clair que se sont les conseillers qui ont seul le pouvoir de décision.

Personnellement, il trouve que cette motion va à l'encontre du groupe de travail. Il faut la mettre en attente, quitte à la renvoyer en commission au moment voulu.

M. BUBLOZ rejoint M. GOY dans le sens où il est important de connaître la position du Conseil municipal, que le groupe de travail puisse transmettre aux autres intervenants, d'autant que nous n'avons pas pris de position définie, et n'en avons pas discuté en commission.

M. JEMMELY souligne que le but de ce groupe de travail est de définir et transmettre la position de la commune. Il est clair que nous ne pouvons pas nous retrouver devant l'Etat ou le Grand Conseil sans avoir une ligne directrice.

Pour M. BULOZ, le problème est qui va intervenir et qui va être consulté ? Il craint que les gens qui vont intervenir dans la prise de décision, le fasse sans que les conseillers aient été consultés.

M. JEMMELY rappelle qu'il y a un conseiller de chaque groupe dans ce groupe de travail.

M. GOY : le travail en commun se fera selon la discussion qui aura eu lieu dans le groupe de travail. Il est utile pour prendre l'avis de chacune des parties concernées. Il ne faut pas avoir peur, discussion il y aura.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, M. GAILLARD demande qui est pour l'entrée en matière ?

9 pour / 3 contre

M. BUBLOZ pense quand même que la discussion doit se faire en deux temps, à savoir : le Conseil d'un côté, le groupe de travail de l'autre.

M. GARDI rappelle que les groupes qui siègent au Conseil municipal sont tous représentés dans le groupe de travail et les pistes énoncées dans cette motion seront connues dudit groupe et ensuite elle doit revenir au sein d'une commission du Conseil, au même titre que ce qui a été dit dans la commission ad hoc.

M. ETIENNE ne souhaite pas que cette motion arrive telle quelle au sein du groupe de travail, car nous avons contesté certains points qui y sont mentionnés par recours auprès du Tribunal fédéral. L'intérêt que présente cette motion est qu'elle aborde le regroupement de ces activités dans un seul lieu, mais ça s'arrête là.

M. GARDI : cette motion ne doit pas être débattue dans le groupe de travail ad hoc, il s'agit uniquement d'une piste.

M. GAILLARD conclut en disant qu'il faut attendre que le groupe de travail ad hoc se réunisse et voir ce qu'il propose.

M. ETIENNE pense qu'il serait bien de créer une nouvelle commission ad hoc interne au Conseil municipal pour pouvoir avancer et travailler tout de suite.

M. GOY attire l'attention sur le fait que si les commissions aménagement et environnement sont réunies, cela représente 9 personnes du Conseil municipal.

M. GAILLARD demande quels sont les conseillers qui sont favorables à la réunion des commissions aménagement et environnement ?

9 pour / 3 abstentions

9. Rapports des commissions

Avant de passer aux rapports des commissions, M. GAILLARD demande à M. GASPOZ, s'il reprend les mêmes fonctions dans les commissions où il remplace Mme ROSENBERG ?

M. GASPOZ : oui.

9.1 Commission finances

En attente des nouvelles de M. SOLER.

9.2 Commission sociale

- Bus scolaire : un rapport final sera présenté au mois de juin.

Avons-nous des nouvelles des TPG ?

M. JEMMELY a pris contact avec M. FORESTIER qui lui avait promis une réponse pour vendredi dernier.....toujours rien. Ce Monsieur sera relancé.

Il faut savoir que les TPG règlent ce genre de question au coup par coup et ont le Conseil d'Etat derrière. Toutefois, la commission sera informée dès qu'il y aura du nouveau.

M. GOY demande s'il ne serait pas possible de concrétiser ce projet au niveau de l'ACG ?

M. JEMMELY : pourquoi pas, mais la question sera directement renvoyée au Conseil d'Etat.

M. GASPOZ demande si une solution se dessine ou pas du tout ?

Mme HALDEMANN : la commission n'est pas là pour trouver une solution.

M. JEMMELY rappelle que le bus que la commune met à la disposition des écoles et autres est un service de plus, pas une obligation. Certaines communes utilisent les services d'un bus privé.

A ce stade de la discussion, M. FLECK demande à ce que le Conseil laisse travailler la commission sociale et attende son rapport.

- Soirée du 22 mai : 8 inscriptions.
- Crèche de Confignon : il reste quelques places. Dernier délai 31 mai prochain.

M. FLECK : nous n'allons pas réserver des places si ça n'intéresse personne !

M. JUNGO souligne que des personnes cherchent par le biais du Couffin.

M. JEMMELY attire l'attention sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une simple discussion, le Conseil municipal doit prendre une décision ferme, car le simple fait de réserver coûte plus ou moins Fr. 25'000.-- par place, et aucune somme n'a été prévue au budget à cet effet.

Si une décision est prise dans ce sens, à ce moment-là nous enverrons un tous-ménages pour informer la population, mais pas avant.

M. ETIENNE propose de renvoyer les gens qui cherchent une place de crèche directement à la Mairie.

M. GARDI : les gens sont assez grands pour s'adresser directement à la Mairie, si le Conseil municipal est d'accord de réserver une place.

M. GASPOZ ne pense pas que les gens vont d'eux-mêmes téléphoner à la Mairie.

M. GOY dit que nous pouvons toujours nous renseigner à Confignon pour savoir s'ils ont eu des demandes de la part d'habitants de notre commune.

Pour répondre à la question précédente de M. JEMMELY, la commission des finances ne voit aucune objection sur le principe de réserver une place de crèche.

M. GAILLARD pose alors la question de principe pour savoir quels sont les conseillers qui sont pour réserver une place de crèche à Confignon ?

Unanimité.

9.3 Commission environnement

- Lors du dernier rapport de commission, il avait été proposé au Conseil municipal de confier à Terre-Agir un mandat pour réaliser une étude sur les économies possibles en énergie que nous pourrions réaliser sur les bâtiments communaux. Vu le prix de cette étude, la commission aimerait que seul les bâtiments du centre communal d'Athenaz (écoles et voirie comprises) soient étudiés, ce qui baisserait le prix à Fr. 5'000,--. Le but est d'appliquer, sur le bâtiment qui présente le meilleur potentiel, ce qu'ils nous disent pour tester sur un bâtiment : les conseillers sont d'accord à l'unanimité pour confier le mandat.

M. GARDI attire l'attention sur le fait qu'un habitant de la commune vient d'ouvrir un bureau d'étude qui offre les mêmes prestations, la question est de savoir si nous précisons le nom de l'entreprise qui a le mandat ou simplement le montant de la somme ?

Les conseillers décident, à l'unanimité, de mentionner uniquement la somme.

- Diminution de la consommation de l'éclairage dans les locaux communs de l'immeuble d'Avusy : la commission souhaiterait un mandat pour cette étude : unanimité.

9.4 Commission économie

- Avusy Pratique : le travail de correction est terminé. Objectif de parution pour septembre 2012.
- Soirée des entreprises : octobre 2012.
- Panneaux Petites Annonces : ne fonctionnent pas bien. La commission a décidé d'attendre et d'ôter les affiches sauvages au format A4 au fur et à mesure. Pour les A5, elles peuvent rester pour autant qu'il y ait assez de place.

Les panneaux ne sont pas placés idéalement et la commission aimerait changer l'emplacement de ceux d'Athenaz et de Sézegnin.

M. JEMMELY attire l'attention sur le fait que ces panneaux ont été déplacés à diverses reprises et ça n'a rien changé...

9.5 Commission aménagement

- Chemins piétonniers avec comme priorité Athenaz – Sézegnin : des questions ont été abordées et il faudra pouvoir y répondre avant de pouvoir aller de l'avant, telles que : budget à disposition, peut-on occuper le domaine public, largeur d'un cheminement piéton, etc.

La commission demande à l'Exécutif de bien vouloir prendre contact avec les propriétaires des parcelles concernées et en fonction de toutes les réponses, la commission pourra avancer.

Containers-terriers : identification des lieux : Sézegnin, en face du garage Wider – route des Allues à l'endroit où il y a déjà des containers. Avusy, derrière chez CASA – route d'Athenaz à la hauteur du n°9 – route de Forestal en face de l'immeuble à M. MEYER – chemin Cusinand 38 (domaine privé) – ancienne poste.

M. ETIENNE relève que la seule économie réelle sera au niveau du tri, car l'entretien de ces containers-terriers augmentera le coût des ordures en général.

M. GOY : peut-être, mais il y le côté esthétique.

10. Fixation des dates de commissions

- Mardi 24.04.12 à 20h.00 commission travaux salle des commissions
- Mercredi 25.04.12 à 18h.00 commission sociale salle des commissions
- Lundi 07.05.12 à 20h.30 commission environnement salle des commissions
- Mardi 08.05.12 à 19h.30 commission économie salle des commissions
- Jeudi 10.05.12 à 20h.30 commission finances salle des commissions

11. Questions et divers

11.1 M. GASPOZ demande s'il existe un règlement pour le Cercle des Jeunes ?

M. JEMMELY : oui. La commission sociale et la mairie en possède un exemplaire et il est affiché dans les deux bâtiments.

M. GASPOZ aimerait savoir s'il est possible d'en obtenir un ?

M. JEMMELY : oui.

11.2 M. JUNGO remercie l'Exécutif et le secrétariat d'avoir transmis l'échange de courrier avec la DGM pour les 3 stops à Athenaz.

Il remercie également les conseillers de l'avoir élu président du bureau du Conseil.

11.3 Mme VENDEIRA s'excuse pour son retard.

11.4 M. BRÜDERLIN informe que l'équipe communale qui a participé à la Course du Coteau n'a malheureusement pas été classée, car il n'y avait que deux concurrents et il fallait être trois.

11.5 M. ETIENNE ne trouve pas très bien que le Cercle des Jeunes soit ouvert tous les soirs de la semaine. Personnellement, il trouve qu'il serait plus judicieux de l'ouvrir seulement trois soirs.

Mme CERUTTI ne pense pas que cela fasse une grande différence, car contrairement à ce nous pourrions penser, les jeunes qui fréquentent le Cercle sont pour la plus grande majorité, motivés par leur formation professionnelle ou leurs études.

De plus, les parents doivent également signer les contrats de confiance pour les enfants mineurs, c'est donc à eux qu'incombent les responsabilités.

M. JEMMELY ajoute que l'alcool est interdit dans l'enceinte du Cercle. Une fois ça va, mais il ne faut pas exagérer. En ce qui concerne les horaires, ils sont les mêmes pour toutes les communes de la Champagne.

M. ETIENNE pense que cela vaut la peine de renégocier les horaires au niveau des communes de la Champagne.

11.6 M. BONAITI rappelle qu'une journée portes ouvertes organisée par les pompiers aura lieu le samedi 2 juin prochain.

11.7 M. BONAITI : en parlant de sécurité, le centre communal est énormément utilisé et il se demande s'il ne faudrait pas acquérir un défibrillateur.

11.8 M. BUBLOZ : le problème des 3 stops et celui de la vitesse ne sont toujours par réglés. Que compte faire l'Exécutif ?

- M. JEMMELY : un rendez-vous sera pris avec le Conseil d'Etat qui a seul le pouvoir de changer une décision. Le nécessaire sera entrepris avant cet été.
- 11.9 M. BUBLOZ revient sur la possibilité d'équiper la salle du Conseil municipal d'un beamer, qui serait utile pour des séances telles que celle d'aujourd'hui, vu le nombre de papiers reçus.
- 11.10 M. FLECK rappelle aux membres de la commission sociale qu'ils sont conviés à la sortie des aînés le 12 juin. De ce fait, ils voudront bien confirmer leur présence ou non à la Mairie.
- 11.11 M. FLECK : la presse a fait mention que la commune de Bardonnex a changé son règlement notamment au niveau de la prestation de serment des conseillers municipaux où une proposition a été émise que « chaque conseiller **peut** lever la main droite »... ce qui n'a pas encore été approuvé, car 721 ans de tradition seraient ainsi bafoués !
- 11.12 M. JEMMELY : la première étape du Tour du Canton se déroulera mercredi 30 mai à Avusy. Toutes les informations paraîtront dans un tous-ménages.
- 11.13 Avant de conclure, M. GAILLARD reprend la proposition de M. BONAITI au sujet des défibrillateurs et trouve cette proposition intéressante pour le CCA et Sézegnin, sans compter que l'utilisation de ces appareils est très simple.

La séance est levée à 20h.10

M. GAILLARD tient à remercier l'ensemble du Conseil municipal pour cette année passée à le présider et souhaite plein succès à son successeur.

Un conseiller :

Le secrétaire :

Le président du Conseil :